



## INTERPELLATION

<b>Auteur</b>	Doris Schmidhalter-Näfen, Marc Kalbermatter, Laetitia Heinzmann-Bellwald et Dina Studer, PS/GC
<b>Objet</b>	Listes noires
<b>Date</b>	09/09/2021
<b>Numéro</b>	2021.09.357

En septembre 2015, j'avais déposé un postulat concernant les adjudications de travaux sur la route du col du Simplon. J'ai reçu une réponse à ce postulat en novembre 2020, soit cinq ans plus tard.

C'est aussi le temps qu'il a fallu au Ministère public de la Confédération pour instruire cette affaire. Deux fonctionnaires ont été condamnés pour corruption, alors que l'entrepreneur a bénéficié d'un non-lieu. Le Ministère public de la Confédération évoque des réunions informelles et des échanges de documents au travers de clés USB entre des collaborateurs de l'OFROU, ainsi que des soumissions de complaisance lors des adjudications. Sur la route du Simplon, ce sont essentiellement Frutiger et Interalp qui ont remporté la mise. Le MPC évoque également des listes noires d'entrepreneurs « non agréés ». Celui qui ne crache pas au bassinet n'obtient pas de mandat.

Mon but n'est pas d'enjoliver les manigances des deux fonctionnaires alors basés à Viège. Mais comme il y a six ans, on ne m'enlèvera pas de l'idée que l'on pend les petits, alors qu'on laisse courir les gros. Sacrifice du pion.

Et puis, il s'agirait d'examiner attentivement et de réorganiser la boutique OFROU en matière d'adjudication de travaux.

### Conclusion

Cette situation soulève quelques questions.

Qui était au courant de l'existence de listes noires au sein de l'OFROU? Recourt-on également à ces listes noires au niveau cantonal?

Comment le Conseil d'État veut-il faire pour empêcher que l'adjudication de travaux se fasse au gré de la bonne conduite politique?